



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 5 0 0 1 0
57181 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

DECISION N° 2021-1207
Portant tarification des concessions au cimetière communal

Le Maire de la Ville de Terville, en vertu de la délégation permanente qui lui est accordée par délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2021, visée par la Sous-Préfecture de Thionville le jour même ;

Considérant la nécessité de fixer la durée et les tarifs des concessions au cimetière communal ;

DECIDE

Article 1 : les tarifs applicables aux concessions au cimetière communal sont les suivants :

Cimetière et Paysager				
Type de concession	Concession 15 ans		Concession 30 ans	
	1ère concession	Renouvellement	1ère concession	Renouvellement
Simple (2 places)	65 €	65 €	125 €	125 €
Double (4 places)	130 €	130 €	250 €	250 €
Cinéraire (4 urnes)	65 €	65 €	130 €	130 €
Colombarium (4 urnes)	500 €	250 €	995 €	500 €

Carré Musulman - Concessions 15 ans				
Type de concession	Concession 15 ans		Concession 30 ans	
	1ère concession	Renouvellement	1ère concession	Renouvellement
Concession adulte	65 €	65 €	130 €	130 €
Concession enfant	30 €	30 €	60 €	60 €

Jardin du Souvenir		
Opération	1ère concession	Renouvellement
Dispersion des cendres	Gratuit	./.
Enfouissement d'urnes (2) pour une durée de 15 ans	35 €	35 €

Article 2 : le tarif applicable à l'utilisation du Dépositaire pour une période allant de 1 à 3 jours est de 25 €. Le tarif applicable pour chaque jour supplémentaire est de 5 €.

Article 3 : le tarif applicable à la vente d'une cuve est de 600 €.

Article 4 : les factures sont acquittées, après émission d'un titre de recette par la Ville, auprès de la Trésorerie Principale de Thionville et 3 Frontières.

Article 5 : les recettes sont imputées aux articles 70311, 70312 et 70688.

Fait à Terville, le 7 octobre 2021
Le Maire,




Olivier Postal

Publié ou notifié le :

- 8 OCT. 2021